

LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS : ALSH TOUSSAINT 2020

Madame, Monsieur,

Afin de respecter les préconisations sanitaires pour lutter contre la propagation du COVID-19, et les conditions de sécurité des enfants et du personnel encadrant, la Collectivité a décidé d'apporter quelques modifications dans l'organisation de « l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Pernes Récré » des vacances de la Toussaint qui se déroulera du 19 au 30 octobre 2020, à savoir :

- Inscription obligatoire à la semaine avec repas (toute semaine commencée sera due) ;
- Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'ALSH en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.
- Une personne seulement sera autorisée à entrer dans l'établissement, l'accès aux salles d'activités restant interdit.
- Afin de limiter le nombre de personnes dans le couloir, il conviendra de ne pas tarder au moment de déposer votre/vos enfant(s).
- Le lavage des mains ou l'utilisation d'une solution hydro alcoolique est obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'établissement.

Il est rappelé que le port du masque est obligatoire aux abords et à l'intérieur de la structure pour toute personne de plus de onze ans.

La fiche de réservation est téléchargeable sur le site de la Ville de Pernes Les Fontaines en [cliquant ici](#).

Elle devra être obligatoirement renvoyée à l'adresse alshpernes@gmail.com ou être déposée dans la boîte aux lettres de l'ALSH Pernes Récré (portail Ecole Marie Mauron) au plus tard le 9 Octobre. Vous pourrez vérifier l'état de vos réservations sur le portail citoyen à compter du Lundi 12 Octobre.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre la Directrice de l'ALSH au 0626400106.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Didier CARLE,
Maire de Pernes-les-Fontaines,